

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	60
PRESENTS	43
VOTANTS	41

DATE DE LA CONVOCATION

09 mars 2022

OBJET

Délibération N° 2022-18

**VOTE
DU COMPTE
DE
GESTION 2021
TRI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le seize mars à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Martin d'Ecublei sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mmes et Mrs Mmes et Mrs FLEURIEL, RODRIGUEZ, BOURGES, NETZER, ROTH LE GENTIL, BEAUCHAMP, BOUILLAUT, GODARD, JUSZEZAK, PREVOST, GOUEDARD, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, DUVAL DE LAGUIERCE, GONDOUIN, GOUSSIN, BITTARD, MONTINHO, VERHALLE, BIGNON, POUSET, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, MATHIAS, GANDAIS, DELARUE, PAULHAC, PINART, CHAUVIN, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, NOUAIL, DESFRESNE.

Suppléants : Mmes Mr FLAIRE, KLYMKO, OPRON, POUSSIN (pas droit de vote)

Membres consultatifs : Mme BRARD.

Etaient absents excusés : Mme et Mrs GEGU, HEBERT, LANGEVIN, LESIEUR, BRUNET, BOURCET, HARDUIN.

Suppléants excusés : Mmes et Mrs LEROY, QUAGHEBEUR, STUMBOFF, BOUDRY

Egalement membres consultatifs excusés : Mmes et Mrs BOUTTIER, DJENNADI-MENEGHINI, LE GLAUNEC, PAUVERT, STORTI, LEBEDEL.

Egalement présents : M. ROUSSEAU (Directeur), M. BACOUPE (Technicien), M. DUTERTRE, Mme DELASALLE, M. TESSIER (ambassadeurs du tri), Mme MERCIER (Secrétaire).

Monsieur GODARD Serge a été nommé secrétaire de séance.

Le comité syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,

Dominique NETZER.

